



COMMUNE DE COURLON-SUR-YONNE

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**
article L2121-25 du CGCT

N° Délibérations		Décisions
59/2022	Phase II-Travaux supplémentaires école- Demande de subvention DETR et avenant N°1 entreprise 3 JBAT – Subvention sollicitée au taux de 60%- Montant de l'avenant n°1 pour travaux obligatoires et préalables aux constructions = 58 490 € H.T., soit 70 187,72 € TTC. Autorisation donné à Mme le Maire pour signer l'avenant n°1- 3 JBAT (lot Gros-Œuvre)	approuvée à l'unanimité

Affichage en Mairie, le 21 Novembre 2022 à 11 heures 00.
Publication sur le site de la Commune, le 21/11/2022



Mme le Maire,
Christina Rangdet,

Liberté – Egalité – Fraternité
République Française
Département de l'YONNE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE COURLON – SUR – YONNE

Réf.Délib.Com.
N°59/2022

**OBJET : PHASE II- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE ECOLE - DEMANDE DE
SUBVENTION DETR ET AVENANT N°1 ENTREPRISE 3 JBAT**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h 30, s'est réuni en

Nbre de Membres :
En Exercice : 14
Présents : 10 - Votants : 11
Date de convoc : 15/11/2022
Date d'affichage : 21/11/2022

séance extraordinaire à la Salle Communale – 41, rue des Préaux,
sous la présidence de Madame Christina RANGDET, Maire.
Etaient présents : MMS RANGDET Ch., DESMOLIN J.L.,
DESIGNES L., SORIA A., BEYRAND Th., FONTENELLE S., JOB
A., POINT A., RANGDET E., VERGER Ch

Représentée : Mme MAGUIN S. par Mme RANGDET Ch.

Excusés : MMS BAKOWSKI M., BERMUDEZ J., COOREMAN S.

Secrétaire de Séance : M. DESMOLIN J.L.

Considérant :

- l'analyse tardive des sols de la société ICSEO pour problèmes technique et matériel
- les résultats de cette analyse qui préconisent un renfort des sols avant travaux
- le montant important de ces travaux obligatoires et préalables aux constructions prévues, estimé à 58 490 € H.T., soit 70 187,72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter une subvention DETR au taux de 60%.
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 établi pour l'entreprise 3JBAT chargée du lot « Gros Œuvre »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Mme le Maire,

Le Maire,
Christina Rangdet



Le Secrétaire de Séance,

